

## ORDRE DE MISSION OM- 20--/--/--

Entre les soussignés :

D'une part,

**Monsieur/Madame,**

**Date et lieu de naissance** :

**Numéro du Passeport** :

**Date et lieu de délivrance** :

**Profession/Fonction** :

**Adresse, Code postal, Pays** :

**Numéro mobile** :

**Adresse e-mail** :

Et d'autre part,

**START-UP WORLD, Société par action simplifiée au capital de 1000 Euro, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Versailles sous le numéro 980 524 813 R.C.S. , dont le siège social est situé à 8 Rue des Frères Caudron 78140 Vélizy-Villacoublay, représentée par Madame Geneviève CLARKSON dûment habilitée à l'effet des présentes,**

Ci-après individuellement désignées « **La Partie** » et collectivement « **Les Parties** »,

Conviennent d'un commun accord de la mise en place de la mission telle que décrite comme suit

:

**Objet :**

**Donneur d'Ordre :** Start-up WORLD

**Le Prestataire :**

**Durée de la prestation :** La durée de la prestation varie en fonction du besoin du client. Ainsi, le contrat prendra fin une fois le client satisfait.

**Modalités financières :** En guise de rémunération des prestations exécutées par le développeur IT au profit de monsieur/madame-----, client.e de Start-up World, il sera payé à ----- **euros TTC** par jour travaillé. Le développeur pourra bénéficier des primes de prestation s'il livrait ses travaux bien avant la date de livraison et à condition que la cliente soit satisfaite des prestations. Mais à contrario, si le développeur faisait une livraison tardive de ses travaux, il sera purement et simplement soumis aux pénalités de toute nature vis-à-vis de l'employeur par réduction du coût de prestation en fonction de la gravité du retard.

### MODALITES D'EXECUTION

Le Développeur IT s'engage à définir de manière claire et précise ses besoins et ses attentes par rapport à la mission confiée pendant la durée de la mission, et à faire le suivi régulier des activités y afférentes. A ce titre, les Parties conviennent dès la signature du présent ordre de mission d'un échéancier et des tâches à entreprendre pour l'exécution de la mission.

Le Développeur IT, pour autant que cela soit raisonnablement nécessaire, coopèrera à l'exécution des prestations. A ce titre, elle fournira à temps toutes les données et informations nécessaires à la réalisation des prestations afin de rendre plus dynamique l'exécution de la mission et de respecter l'agenda éventuellement établi.

Dans le cadre du suivi des activités, Start-up WORLD et l'assistant support organiseront conjointement des réunions régulières jusqu'à la validation définitive du produit.

### CONFIDENTIALITE

Une charte de qualité interne à Start-up WORLD garantit au développeur IT un respect total des informations confidentielles enregistrées sur les supports informatiques.

Toutes les informations échangées entre Start-up WORLD et lui ou dont ils auraient connaissance à l'occasion de la préparation et l'exécution de la prestation, quel que soit leur support, présentent un caractère strictement confidentiel.

Chaque Partie, y compris ses personnels et ses sous-traitants éventuels, s'engage à garantir la confidentialité des renseignements techniques et commerciaux, ainsi que celle de toutes données dont il aura connaissance à l'occasion de la mise en œuvre du présent ordre de mission.

L'Assistant support s'engage à n'évoquer aucun élément financier auprès des partenaires de Start-up WORLD.

Les obligations définies par la présente clause de confidentialité resteront en vigueur aussi longtemps que les informations confidentielles ne seront pas tombées dans le domaine public.

### NON-CONCURENCE

Le Développeur IT s'engage, pendant toute la durée du contrat et à son issue, à ne pas démarcher, recruter ni faire travailler, directement ou indirectement, un membre du personnel de Start-up WORLD pour le compte d'un quelconque client de Start-Up WORLD, sauf autorisation écrite et préalable de Start-up WORLD.

### REFERENCES COMMERCIALES

Start-up WORLD autorise expressément l'assistant support à faire figurer sa dénomination sociale et son logo dans les références commerciales communiquées au public, sur tout support, sauf refus expressément notifié de la Start-Up WORLD.

### LOI APPLICABLE – COMPETENCE D'ATTRIBUTION

Le présent ordre de mission est soumis à la loi française.

En cas de contestation ou litige pouvant naître de l'interprétation ou de l'exécution du présent ordre de mission, les Parties s'efforceront de procéder à un règlement à l'amiable par voie de conciliation dans un délai raisonnable. Dans le cas où le règlement à l'amiable aurait échoué, tout différend qui pourrait naître de l'interprétation et/ou l'exécution du Contrat relève de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Paris.

Fait le

A Paris

En 2 exemplaires

M./Mme,

Développeur IT

**START-UP WORLD**  
Geneviève CLARKSON  
Présidente

☒ Lu et approuvé

☐ Lu et approuvé

